

Xactes® : la dématérialisation faite par les collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL-Xdemat**.

Xactes® est l'un de ces outils. Il facilite la relation avec la préfecture ou la sous-préfecture grâce à la transmission des délibérations, arrêtés, conventions, documents budgétaires et marchés publics

La transmission quasi instantanée et le retour immédiat du contrôle de légalité rend exécutoire les actes dans les délais les plus brefs.

Xactes® permet de réaliser des économies substantielles de papier, d'affranchissement et de temps.

Xactes® simplifie le dépôt de l'ensemble des actes

- **Xactes®** envoie unitairement ou en LOT l'ensemble des documents à la préfecture
- **Xactes®** effectue automatiquement la conversion au format PDF, seul format accepté par les préfectures, de tous les documents
- **Xactes®** offre la possibilité d'apposer le tampon de la préfecture à l'endroit souhaité et de faire apparaître la mention de certifier exécutoire facilitant ainsi l'affichage des actes
- **Xactes®** réalise automatiquement le sommaire du recueil des délibérations, et des arrêtés au format Excel ou PDF

- **Xactes® sauvegarde et archives les actes transmis** tout en maintenant leur accès aisé pour la collectivité grâce à un moteur de recherche
- **Xactes® est homologué actes budgétaires** et vous permet donc de transmettre les documents budgétaires en lieu et place des documents papiers volumineux

Xactes® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xcontact®**, **Xpostit®**, **Xcelia®**)
- **Le choix de proposer des tarifs adaptés** à la taille de chaque collectivité

Quelques exemples de tarifs

Xmarchés® + Xactes® + Xcontact® + Xpostit® + Xcelia®			
Communes		Communautés de communes	
De 0 à 200 habitants	75€ HT	Moins de 1000 habitants	600€ HT
De 2001 à 5000 habitants	600€ HT	De 10 001 à 25 000 habitants	900€ HT

Xactes® : la dématérialisation déjà mise en œuvre

- Plus de 3000 collectivités ont déjà adhéré à la société **SPL-Xdemat**
- **Xactes®** est utilisé par plus de 2700 collectivités depuis 2012
- Plus de 1 100 000 actes télé-transmis grâce à **Xactes®** au début 2022

Xactes® : un panneau d'affichage électronique

Pour répondre à la réforme du 1er juillet 2022 portant sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes :

- **Xactes®** vous permet d'intégrer un panneau d'affichage électronique **sur votre site internet**, et cela grâce à une seule ligne magique !
- **Xactes®** offre la possibilité d'intégrer les procès-verbaux de séance, la convocation pour affichage et la liste des délibérations examinées
- C'est simple, rapide et sans coût supplémentaire

Comment bénéficier de Xactes® ?

• Vous êtes déjà actionnaire

Vous en bénéficiez déjà, dans le cadre du pack de base.

• Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat

Pour devenir actionnaire de la SPL Xdemat et bénéficier de **Xactes®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50€ et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : www.spl-xdemat.fr ou de prendre contact avec le référent de votre département.